

## Connexion au portail *Démarches Simplifiées*.


Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».

## La partie gauche

rappelle le nom de la médaille et résume les conditions d'attribution

L'écran d'accueil se compose de 2 parties :

La partie droite  
permet la connexion



demarches-simplifiees.fr

Vous devez vous connecter ou vous inscrire pour continuer.

**Nouveau sur demarches-simplifiees.fr ?** (1) [Créer un compte](#)

### Connectez-vous

**(2)**

Email

Mot de passe

8 caractères minimum

Se souvenir de moi

Mot de passe oublié ?

[Se connecter](#)

**(3)** [S'identifier avec FranceConnect](#)

Qu'est-ce que FranceConnect ?

[Fermer](#)

### Médaille d'honneur agricole employeur/salarié

La médaille d'honneur agricole est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée du secteur agricole et des industries qui s'y rattachent et tirant de cette activité l'essentiel de ses ressources :

La médaille d'honneur agricole comprend quatre échelons :

- la médaille d'argent, qui est accordée après 20 années de services ;
- la médaille de vermeil, qui est accordée après 30 années de services ;
- la médaille d'or, qui est accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, qui est accordée après 40 années de services.

L'ancienneté s'apprécie à la date de la promotion.

La médaille d'honneur agricole peut être décernée :

- aux salariés, qu'ils soient ou non de nationalité française, travaillant sur le territoire de la République pour des employeurs français ou étrangers ;

### POUR LA PREMIERE CONNEXION,

Vous devez utiliser

- soit créer un compte démarches simplifiées (1)

- soit FranceConnect (3)

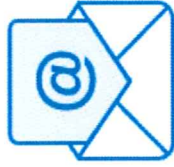
Pour les connexions suivantes, vous pourrez utiliser :

- soit vos identifiants si vous avez créé un compte sur démarches simplifiées (2) ;

- soit FranceConnect (3)

## Vérification de votre adresse courriel

Pour une création de compte ou une vérification de compte, **Démarches-simplifiées** vous adressera directement un mail avec un lien d'activation.  
N'oubliez d'aller voir dans vos spams.



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre  
adresse @

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le  
message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message, nous pouvons vous le renvoyer.

Email

Renvoyer un email de confirmation

## Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est **le numéro de SIRET de l'employeur** qui authentifie le dépôt du dossier.

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :

À gauche,  
de vérifier à  
nouveau la  
médaille  
sollicitée et de  
connaître les  
conditions  
d'attributions

*Pour lire la totalité  
du texte, utiliser  
l'ascenseur de  
l'écran*

demarches-simplifiees.fr    Dossiers    Connecté.

Numéro de dossier

### Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Valider

La médaille d'honneur agricole est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée du secteur agricole et des industries qui s'y rattachent et tirant de cette activité l'essentiel de ses ressources :

La médaille d'honneur agricole comprend quatre échelons :

- la médaille d'argent, qui est accordée après 20 années de services ;
- la médaille de vermeil, qui est accordée après 30 années de services ;
- la médaille d'or, qui est accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, qui est accordée après 40 années de services.

L'ancienneté s'apprécie à la date de la promotion.

A droite,  
De saisir le numéro  
de SIRET de  
l'employeur  
puis  
De valider

## Vérification des informations et autorisation

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.

demarches-simplifiees.fr    Dossiers

Rechercher

Numéro de dossier

# Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.

Ces informations seront jointes à votre dossier.

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Siret : 11001401600015
- Forme juridique : Ministère
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Date de création : 01/03/1983
- Effectif organisation : 500 à 999 salariés
- Code effectif : 41
- Numéro TVA intracommunautaire : FR45110014016
- Adresse : MINISTERE DE L INTERIEUR PARIS 8 PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 FRANCE
- Capital social :

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

Pour accéder au formulaire en ligne, cliquer sur « Continuer avec ces informations »

Pour changer de numéro de Siret

Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne.